Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_07-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC
M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF
M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ
M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET
M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN
M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-07
Objet : Réorganisation des services et modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Le vice-président en charge du personnel et des finances a partagé en commission ressources humaines du 9 septembre 2026 et en CST du 11 septembre 2026, les résultats d'un travail conduit depuis plusieurs mois par la Direction RH / Prévention en collaboration avec 3 directions.

« L'idée était de prendre du recul sur l'organisation existante, de mieux comprendre les réalités de terrain et de vérifier l'adéquation entre les missions, les moyens et les ressources. Cette démarche, fondée sur l'écoute et la co-construction, a permis d'aboutir à des constats partagés et à des recommandations adaptées aux spécificités de chaque direction. Cette démarche est ici exposée : enseignements et perspectives. »

Une démarche d'introspection collective - une logique d'amélioration continue

Dans le cadre de l'évolution de la CCPBS (évolutions choisies + évolutions subies) et afin de s'assurer de l'adéquation entre les missions, les priorités des élus et les ressources mobilisées en interne..., il a été engagé un travail d'analyse avec 1, puis 2, puis 3 directions.

L'idée est à présent d'étendre cette démarche à toutes les directions à moyen terme.

Fil conducteur de cette démarche :

→tenir compte des enjeux spécifiques à chaque direction ;
→tenir compte des attentes de la gouvernance en termes de recherche de la bonne allocation entre besoins et moyens pour mettre en œuvre le projet de territoire (feuille de route), et avec le réel souci de maîtriser la masse salariale ;
→le rôle de la responsable RH/Prévention comme facilitateur et partenaire, avec une vision à 360 degrés (connaissance transverse des métiers, des compétences et des enjeux humains ce qui favorise un dialogue constructif et contribue à l'identification de solutions équilibrées en matière d'allocation des ressources).

Une démarche collaborative et adaptée (sur-mesure) : chaque direction a été étudiée individuellement (Il ne s'agissait pas d'un exercice standardisé), une démarche de co-construction a été privilégiée afin de prendre en compte les spécificités de chaque direction.

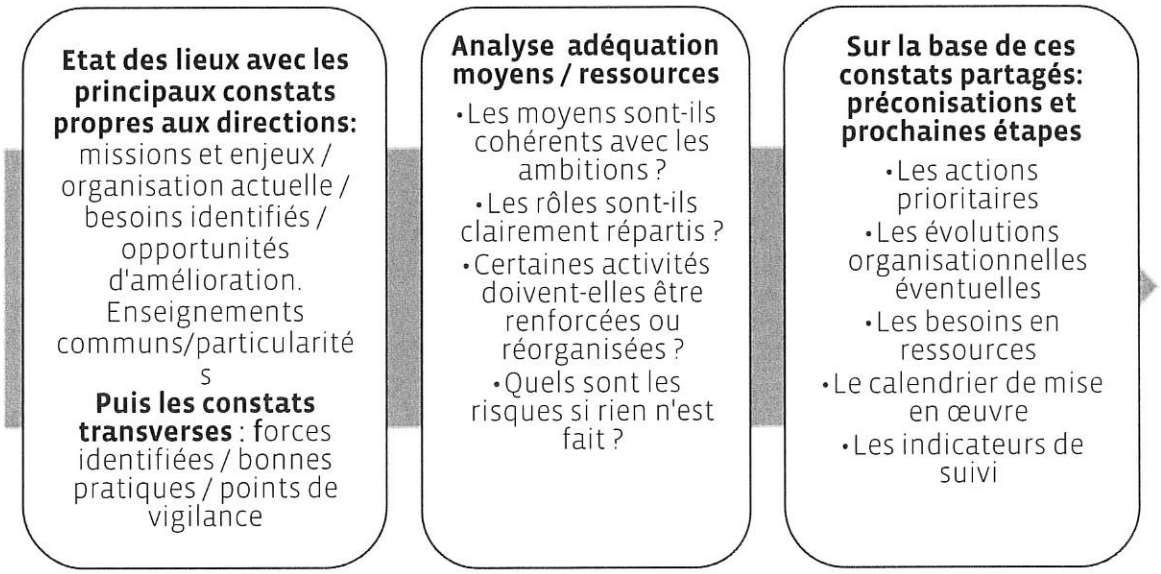
Méthodologie :

- entretiens avec les managers et équipes ;
- analyse des activités ;
- ateliers collaboratifs de travail ;
- recueil des besoins et difficultés ;
- validation partagée des constats.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-07
Objet : Réorganisation des services et modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Les grandes étapes de la démarche :



La mise en œuvre de ces nouvelles réorganisations nécessite la modification de certains emplois figurant au tableau des effectifs via la suppression, la création ou la transformation des postes suivants.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-07
Objet : Réorganisation des services et modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

Propositions	**Impact annuel 012**
Supprimer 1 emploi d'assistant habitat, emploi de catégorie C, filière administrative, TNC 80 %, au 24/09/2026	- 36 000 €
Supprimer 1 emploi d'assistant foncier, emploi de catégorie C, filière administrative, TNC 20 %, au 01/10/2026	- 9 000 €
Créer 1 emploi de chargé d'animation habitat privé/GDV, emploi de catégorie B, filière administrative, TC, avec effet au 01/10/2026	+ 45 000 €
Supprimer 1 emploi de « chargé de mission PLU communaux », contrat de projet de catégorie B, filière administrative, TC, avec effet au 01/11/2026	- 45 000 €
Créer 1 emploi de chargé de mission « appui à la traduction réglementaire du PLUIh », contrat de projet de catégorie B, durée de 32 mois, filière administrative, TC, avec effet au 01/11/2026	+ 45 000 €
Supprimer l'emploi de chargé de mission « transitions énergétiques », emploi de catégorie B, filière administrative/technique, TC, avec effet au 30/11/2026	- 45 000 €
Créer 1 emploi de « chargé de mission climat, air, énergie », emploi de catégorie B, filière administrative ou technique, TC, avec effet au 01/12/2026	+ 45 000 €
Créer 1 emploi de « chargé de la promotion des mobilités durables », contrat de projet (durée adossée aux opérations d'aménagement cyclables), emploi de catégorie B, filière administrative, temps complet avec effet au 01/11/2026.	-
Supprimer l'emploi de « chargé de projet », emploi de catégorie A, filière administrative, TC avec effet au 24/09/2026	- 86 000 €
Recruter 1 apprenti Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (DECESF), sous réserve avis favorable CCHPB (refacturé 28,15 %)	+ 10 777 € (refacturation 4 223€ CCHPB)
Prolonger l'emploi du conseiller numérique pour une durée de prolongation de 12 mois, via avenant au contrat de projet à compter du 01/10/2026	-
Prolonger le contrat de l'animateur SIJ, prolongation de 12 mois, à compter du 01/10/2026 (surcroît d'activité le temps d'expérimenter)	-
Médiateur social : départ en retraite au 31/12/2026 - Suppression de cet emploi (adjoint administratif principal de 1ière classe) au 01/01/2027	**- 47 000 €**
Créer 1 emploi de « responsable des politiques d'accessibilité et de gestion des risques », emploi de catégorie A, filière administrative, temps complet avec effet au 24/09/2026	+ 70 000 €
Créer 1 emploi de « agent de gestion administrative et d'accueil », emploi de catégorie C, filière administrative, temps complet avec effet au 01/01/2027	**- 43 000 €** **+ 43 000 €**
Prolonger l'emploi de « chargé de mission appui au développement économique », via 1 CDD en raison d'un surcroit d'activité, emploi de catégorie B, administrative, temps complet avec effet au 01/10/2026. CDD de 6 mois renouvelable 1 fois, avec effet au 01/10/2026	+ 48 000 €
PVD, point à mettre ordre du jour d'une prochaine commission RH	-
Prolonger l'emploi de « chargé de mission nautisme », via avenant au contrat de projet jusqu'au 14/03/2028	-
Prolonger l'emploi de « chargé de mission tourisme » pour une durée de 6 mois via 1 avenant au contrat de projet du 01/01/2027 au 30/06/2027	-
TOTAL	**- 4 223 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-07
Objet : Réorganisation des services et modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services communautaires aux évolutions des missions et compétences exercées par la communauté de communes ;

Considérant la volonté de renforcer l'efficacité de l'action publique, la coordination des services et la continuité du service public ;

Considérant que cette réorganisation nécessite la modification de certains emplois figurant au tableau des effectifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays bigouden sud ;

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la commission RH en date du 9 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec UNE ABSTENTION de M. Christian LOUSSOUARN,

- approuve la réorganisation des services de la communauté de communes telle qu'exposée dans la présente délibération ;
- crée et supprime les emplois conformément au tableau ci-dessus ;
- approuve les modifications qui en découlent sur l'organigramme et le tableau des effectifs ;
- permet le recours aux contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)